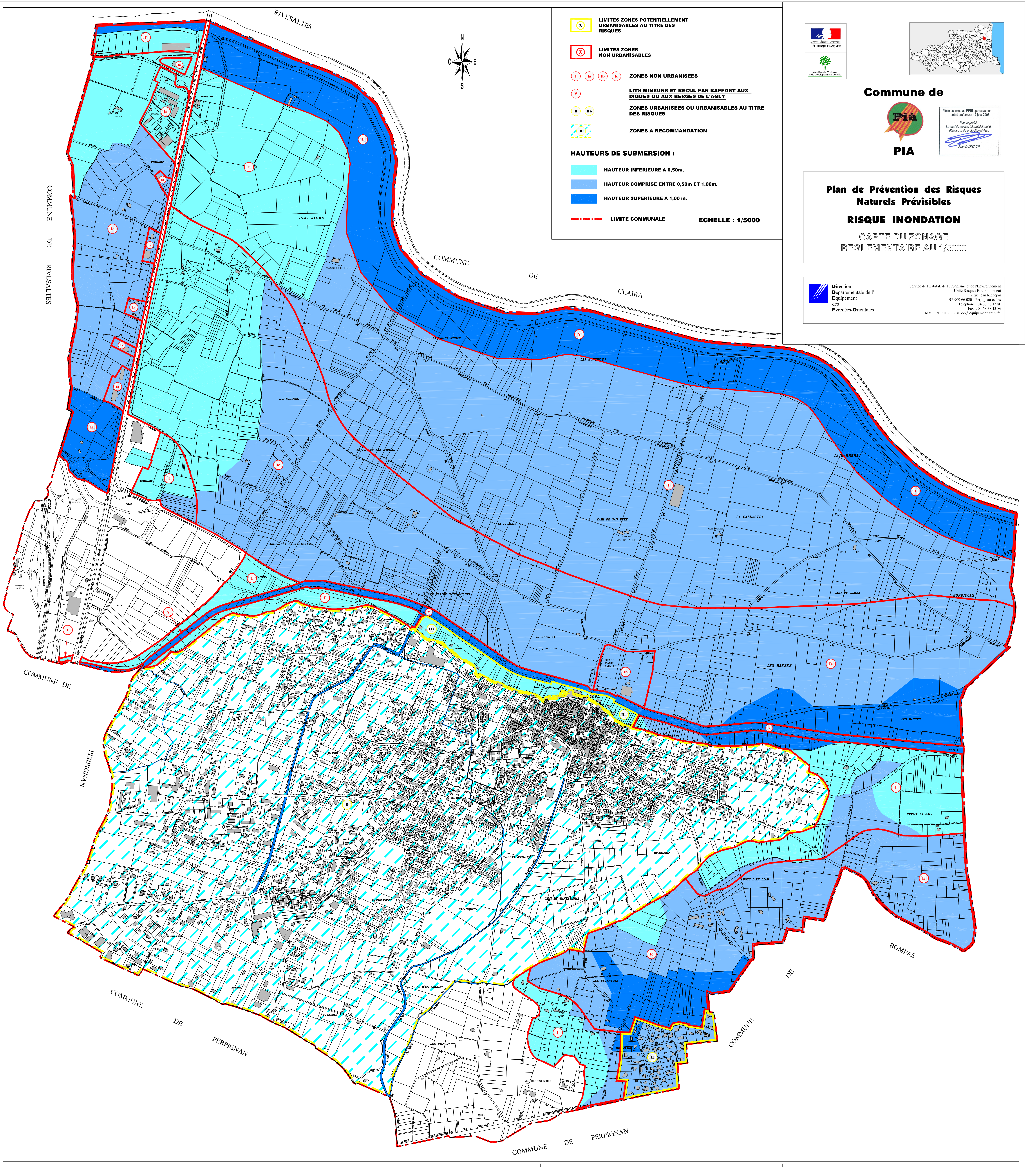




LIMITES ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES

LIMITES ZONES NON URBANISABLES

ZONES NON URBANISEES

LITS MINEURS ET RECU PAR RAPPORT AUX DIGUES OU AUX BERGES DE L'AGLY

ZONES URBANISEES OU URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES

ZONES A RECOMMANDATION

HAUTEURS DE SUBMERSION :

HAUTEUR INFÉRIEURE A 0,50m.

HAUTEUR COMPRISE ENTRE 0,50m ET 1,00m.

HAUTEUR SUPÉRIEURE A 1,00 m.

LIMITE COMMUNALE

ECHELLE : 1/5000

Commune de

PIA

Placée sous le régime du PPRI approuvé par arrêté préfectoral 19 juin 2006.

Pour le préfet :
Le chef du service intercommunal de défense et de protection civiles.

Jean DUNYACH

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE AU 1/5000

Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées-Orientales

Service de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
Unité Risques Environnement
2 rue Jean Richépin
BP 909 66 033 Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 38 13 80
Fax : 04 68 38 13 86
Mail : RE.SIU.DDE-66@equipement.gouv.fr